

Le 3 décembre 2018

Audiovalley : Caroline Dupuis ♦ press@audiovalley.com ♦

Actifin : Victoire Demeestère ♦ vdemeestere@actifin.fr ♦

Mise en œuvre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 mai 2018

Le Conseil d'administration d'AudioValley (Code ISIN : BE0974334667/ mnémonique : ALAVY), réuni le 25 octobre 2018, a décidé la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 29 mai 2018, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, conformément au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et au Règlement Européen n°596/2014 du 16 mars 2014.

Dans ce cadre, un mandat a été confié à un prestataire de services d'investissement afin de procéder à des achats d'actions de la société AudioValley. Ce prestataire de services d'investissement pourra acheter aux dates qu'il jugera opportunes un nombre d'actions n'excédant pas 20% du capital social de la Société, aux conditions de prix autorisées par l'Assemblée Générale du 29 mai 2018 dans sa 14ème résolution.

Le descriptif du programme de rachat d'actions est disponible sur le site internet de la Société : (<https://audiovalley.com/fr/investors.html?s=financialDocuments>).

La réalisation du présent programme de rachat a été confiée à un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat conclu le 14 novembre 2018 pour une durée de 1 an, avec reconduction tacite dans la limite de l'autorisation d'assemblée générale du 29 mai 2018 qui expirera le 29 mai 2023.

AudioValley se réserve le droit d'interrompre l'exécution du programme de rachat.

Cette décision n'affecte pas l'exécution du contrat de liquidité conclu par la Société.

CONTACTS

AUDIOVALLEY

Caroline Dupuis

+ 32 (0) 2 466 31 60

press@audiovalley.com

ACTIFIN, communication financière

Victoire Demeestère

+33 (0)1 56 88 11 11

vdemeestere@actifin.fr

ACTIFIN, relations presse financière

Jennifer Jullia

+33 (0)1 56 88 11 19

jjullia@actifin.fr